



**N° 17.33**  
**REMBOURSEMENT ANTICIPE**  
**EMPRUNT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE dix-sept, le vingt-huit juin  
Le bureau dûment convoqué le 21 juin 2017  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

**PRESENTS :**

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre  
Madame BIDARD Pascale  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BOSCH Jean-Marie  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Le remboursement anticipé du prêt Crédit Agricole Centre Est contracté en 2009 sur 15 ans au taux de 4.25 % est proposé.

Le montant de l'indemnité serait de 14 269,00€ à ajouter aux 137 221,20 € de capital restant dû.

Les raisons de ce remboursement sont multiples :

- Il s'agit d'un emprunt relativement récent mais dont le taux est largement supérieur aux taux actuels,

- L'annuité économisée est environ de 21 000,00€, ce qui permettrait, le cas échéant, de dégager une capacité d'endettement correspondant à ce montant,
- Le montant total des intérêts restant à régler, économisés par le présent remboursement est de 21 680,00€,
- Les marges de manœuvre constatées sur 2016 et 2017 autorisent cette opération.

Les crédits pour ce recouvrement ont été prévus au budget primitif

Il est donc proposé d'autoriser le président

- A rembourser par anticipation le capital restant dû de l'emprunt N° BM 6237-437792
- A verser, le cas échéant, au prêteur les indemnités correspondantes à inscrire au compte 668

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 28 juin 2017**

Le Président,  
Jean-Pierre JOURDAIN

